

Règlement du jeu

« Mitosyl gamme cosmétique »

Société organisatrice

MAGIC MAMAN S.A.S. au capital de 1.060.982 € - RCS Nanterre No. B 420 545 766
10 boulevard des Frères Voisin, 92792 Issy les Moulineaux Cedex 9

Modalités de participation

Ce jeu, gratuit et sans obligation d'achat, sera ouvert aux personnes physiques majeures résidant sur le territoire français (métropole, Corse et Monaco compris) disposant d'un accès à Internet et d'une adresse électronique (E-mail), à l'exclusion des employés de la société organisatrice, des sociétés apparentées, des sous-traitants, des sociétés partenaires ainsi que des membres de leur famille.

Le Jeu est accessible exclusivement par voie électronique et sera ouvert du **03 octobre au 03 décembre** françaises de connexion faisant foi.

Le principe

Du **03 octobre au 03 décembre 2016 à 23h59** inclus (date et heure françaises de connexion faisant foi), accessible exclusivement sur réseau Internet, les internautes qui souhaitent participer au jeu, devront se connecter sur la page web du jeu sur <http://www.magicmaman.com/mitosyl> et répondre à un quiz de 3 questions :

Q1 - Quel ingrédient cité ci-dessous rentre dans la composition de Mitosyl Liniment ?

- Le beurre de karité
- L'huile d'argan
- L'huile d'olive vierge

Q2- Quelle récompense le liniment Mitosyl dermo-cosmétique a-t-il reçu en 2016 :

- Le label « Approuvé par les familles »
- Le prix « Elu produit de l'année »
- Le prix du « Top produit »

Q3 - Quel ingrédient retrouve-t-on dans les lingettes Mitosyl de la gamme dermo-cosmétique ?

- L'aloé vera
- L'extrait de pamplemousse
- Un concentré de différentes plantes aux propriétés hydratantes

Pour chaque question, 3 choix de réponses. Une seule bonne réponse est possible. Le participant devra donc choisir la réponse correcte parmi celles proposées.

Après validation de ses réponses, le participant devra s'enregistrer en remplissant dans son intégralité la « page formulaire d'inscription » sur le Site puis valider ensuite son formulaire, obligatoirement avant le **03 décembre 2016 à 23h59 inclus**, date et heure de connexion de France Métropolitaine faisant foi.

Un tirage au sort sera effectué le 15 décembre 2016 par magicmaman.com parmi les participants ayant répondu correctement aux 3 questions du Quiz et ce, aux fins de déterminer les 20 gagnants des dotations visées ci-après.

Il est rappelé que le participant doit obligatoirement saisir tous les champs du formulaire d'inscription. Tout formulaire incomplet ou contenant des indications d'identité ou adresse fausses, erronées, inexactes entraînera la nullité de la participation.

Les participants acceptent que les renseignements concernant, leur nom, leur prénom, leur ville, soient communiqués et publiés sur le site www.magicmaman.com.

Ces informations pourront être communiquées lors de la publication de la liste des gagnants du jeu, mais également sur tous les supports de communication relatifs à ce jeu.

Aucune rémunération ne pourra être exigée pour ce jeu.

Pour ce jeu ne seront pas considérés comme valables :

- Les participations effectuées après les dates et heure limites de participation
- Les questionnaires ne correspondant pas aux modalités imposées.
- L'absence de coordonnées
- Des coordonnées incomplètes ou erronées

Toute participation à ce jeu implique l'acceptation pure et simple et sans réserve du présent règlement, la renonciation à tout recours concernant les conditions d'organisation et le déroulement du jeu, ses résultats et l'attribution des prix.

La participation à ce Jeu est strictement nominative et doit se limiter à une seule par foyer (même nom, même adresse). Il est donc interdit à tout Participant de participer sous plusieurs pseudos, avec plusieurs adresses email ou pour le compte d'autres personnes. La violation de cette interdiction sera sanctionnée par la disqualification de plein droit et sans préavis du Participant pour toute la durée du jeu.

La société organisatrice se réserve le droit de faire toutes les vérifications utiles en ce qui concerne l'identité et l'adresse des participants. Toute indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination du participant.

Dotations

Il y aura, au total, **20 gagnants** qui seront déterminés par tirage au sort qui aura lieu **le 15 décembre 2016** par la Société organisatrice, **parmi l'ensemble des participants dûment inscrit et ayant correctement répondu aux 3 questions du quiz** avant les dates et heure limites de participation.

Chacun des 20 gagnants remportera le lot suivant :

Un kit de change d'une valeur unitaire de 25.52€TTC (vingt-cinq euros et cinquante-deux centimes) contenant :

- 2 packs Mitosyl lingettes par 72 d'une valeur unitaire de de 4,31 euros TTC soit 8,62 euros TTC pour les deux packs
- 1 flacon de 400 ml Mitosyl liniment d'une valeur unitaire de 5,90 euros TTC
-
- 1 kit de change complet (sac, trousse, tapis) d'une valeur unitaire de 11 euros TTC

Les gagnants seront contactés directement par la société organisatrice ou son partenaire et recevront leur dotation à l'adresse qu'ils auront indiquée sur le formulaire de participation.

Les dotations ne sont ni transmissibles à autrui, ni interchangeableables contre un objet, un service, ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourront donner lieu à remboursement partiel ou total.

Les dotations qui ne pourront être distribuées pour des raisons indépendantes de la volonté de la Société Organisatrice seront perdues pour leurs bénéficiaires et ne seront pas réattribuées.

La Société Organisatrice se réserve le droit de modifier les dotations par d'autres d'une valeur égale ou supérieure en cas d'indisponibilité desdites dotations, sans qu'aucune réclamation ne puisse être formulée à cet égard.

.

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu sont traitées conformément à la loi dite « informatique et liberté » du 6 janvier 1978 modifiée. Les participants sont informés que les données nominatives les concernant enregistrées dans le cadre du jeu sont nécessaires à la prise en compte de leur participation.

Tous les Participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition sur les données les concernant, qu'ils peuvent exercer conformément à la Loi Informatique et Libertés, par courrier adressé à la Société Organisatrice, à l'adresse suivante :

magicmaman.com «jeu Mitosyl gamme cosmétique», 10 Boulevard des Frères Voisin, 92792 Issy les Moulineaux Cedex 9.

Par les présentes les participants sont informés que ces données nominatives les concernant pourront faire l'objet d'une transmission éventuelle aux partenaires commerciaux de la société organisatrice.

Les données collectées sont obligatoires pour participer au Jeu. Par conséquent, les personnes qui exerceront le droit de suppression des données les concernant avant la fin du Jeu seront réputées renoncer à leur participation.

Conformément à la loi du 27 mars 2014, dite loi "Hamon", la société organisatrice a procédé à une déclaration simplifiée auprès de la CNIL enregistrée sous le numéro **1761102**. Certaines données sont mises à la disposition du public en application de l'article 31 de la loi du 6 janvier 1978 modifiée.

Manifestations publi-promotionnelles

Chaque gagnant autorise par avance les sociétés organisatrices de ce jeu, ainsi que leurs partenaires à utiliser son nom, prénom et code postal d'adresse à des fins publicitaires liées à l'opération et ce sur tout support, sans que cette utilisation puisse conférer un droit, une rémunération ou un avantage quelconque autre que l'attribution de son prix.

Le nom, prénom et la ville des gagnants du jeu sera affiché au plus tard un mois après sa clôture sur le site Internet magicmaman.com

Il ne sera fait aucun envoi par courrier de la description du lot et du nom des gagnants.

Remboursement des frais

Le jeu est gratuit et sans obligation d'achat. Les frais éventuels de participation au Jeu générés par les coûts de connexion Internet ne seront pas remboursés par la Société Organisatrice.

Responsabilités

La Société Organisatrice se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler ce Jeu si des circonstances exceptionnelles l'exigeaient. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

La Société Organisatrice de ce Jeu ne saurait être tenue pour responsable et aucun recours ne pourra être engagé contre elle en cas de survenue d'événements présentant un caractère de force majeure (grève, intempérie, etc.) privant partiellement ou totalement les gagnants du bénéfice de leur gain/cadeau de Bienvenue.

La Société Organisatrice ne sera donc pas tenue de verser un quelconque dédommagement aux gagnants.

La Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable de l'utilisation frauduleuse des droits de connexion ou d'attribution du lot d'un des gagnants, sauf à démontrer l'existence d'une faute lourde de la part de la Société Organisatrice.

La participation par Internet implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et risque de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

La Société Organisatrice dégage toute responsabilité en cas de défaillance technique, anomalie matérielle et logicielle de quelque nature (virus, bogue,...) occasionnée sur le système des participants.

En outre, la Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable :

- Des problèmes de connexion au Site ;
- Du non-respect des conditions d'utilisation des produits Mitosyl par les gagnants
- Des problèmes postaux pouvant intervenir dans l'acheminement des dotations susvisées (notamment leur perte ou leur destruction totale ou partielle, etc.).

Propriété Intellectuelle

La Société Organisatrice est titulaire de tous les droits de propriété intellectuelle relatifs au Site. En revanche, la société sanofi-Aventis France est titulaire de la marque française « Mitosyl® ».

En outre, la Société Organisatrice détient et/ou exploite avec les autorisations nécessaires les droits de propriété intellectuelle relatifs aux visuels éléments graphiques et textuels présents au sein du Site et au sein du Jeu. La participation au Jeu ne confère aux participants aucun droit d'exploitation ou autre sur ces droits de propriété intellectuelle, ni sur les éléments que ceux-ci protègent.

A ce titre, il est formellement interdit aux participants de reproduire, représenter, modifier, transmettre, publier, adapter, sur quelque support que ce soit, par quelque moyen que ce soit, ou exploiter de quelque manière que ce soit, tout ou partie, de la marque française Mitosyl®, des visuels, éléments graphiques et textuels du Site ainsi que des éléments relatifs au Jeu sans l'autorisation préalable, expresse et écrite de la Société Organisatrice et/ou de la société Sanofi-Aventis France.

Le règlement

Toute participation à ce jeu implique l'acceptation pure et simple et sans réserve du présent règlement, la renonciation à tout recours concernant les conditions d'organisation et le déroulement du jeu, ses résultats et l'attribution des dotations. Le règlement est consultable dans son intégralité sur le site www.magicmaman.com Une copie du règlement peut être obtenue gratuitement en écrivant à l'adresse suivante :

MAGIC MAMAN «jeu **Mitosyl gamme cosmétique**», 10 boulevard des Frères Voisin, 92792 Issy les Moulineaux Cedex 9

Litiges

Le Jeu et le présent règlement sont soumis à la loi française.

Toute fraude ou tentative de fraude au présent Jeu par un participant entraînera l'élimination de ce dernier et pourra donner lieu à des poursuites judiciaires relevant de la compétence des tribunaux français.